

PLAN NATIONAL DE LUTTE

contre les stupéfiants



DOSSIER DE PRESSE

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR





Edito

Nous devons agir fermement contre le trafic de drogue.

C'est un drame pour des familles, qui voient leurs vies gâchées par les violences, la peur ou l'addiction.

C'est un mal pour des quartiers, des territoires entiers et leurs habitants, otages des rivalités entre bandes, des dégradations urbaines et des règlements de comptes.

C'est un danger pour une partie de notre jeunesse, qui risque la marginalisation et met en danger sa santé.

Les trafiquants s'adaptent sans cesse et la drogue continue à tisser sa toile dans notre pays. Aujourd'hui, en métropole comme dans les outre-mer, plus aucun territoire n'est épargné, plus aucune population à l'abri. Chaque grande ville et de plus en plus de petites et moyennes communes abritent au moins un point de vente de stupéfiants notoire, qui gangrène la vie et l'économie d'un quartier. Dans ces secteurs, les réseaux du narco-banditisme intimident les populations et tentent d'instaurer un contrôle social des habitants.

Ce constat, nous ne pouvons pas l'accepter. Tous les jours, policiers, gendarmes, douaniers et magistrats s'engagent et combattent chacun dans leurs missions les trafics de stupéfiants en France.

Lors du Grand débat national, comme l'ont rappelé le Président de la République et le Premier ministre, les Français ont exprimé avec force leurs attentes en matière de sécurité au quotidien.

Ce besoin, nous le constatons, nous aussi sur le terrain, dans nos déplacements et nos échanges avec la population et les élus. Nous devons donc y répondre en nous attaquant à une menace-mère : le trafic de stupéfiants.

Avec le « plan stup' » que nous présentons aujourd'hui, nous franchissons une étape et nous attaquons les trafics à tous les niveaux et sous tous les angles.

Nous mettons en place une organisation moderne, efficace et adaptée de notre lutte contre les trafics de drogue. Nous refondons une structure qui n'avait pas changée depuis 1953 et nous créons une nouvelle entité, unifiée et puissante, pour agir plus efficacement contre les trafiquants : l'office anti-stupéfiants, l'OFAST.

Cette structure rassemblera des policiers, des gendarmes, des magistrats et des douaniers, mais aussi des représentants du ministère des Armées et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Elle nous permettra de mieux partager les informations et de coordonner nos actions pour frapper ensemble et frapper fort contre le trafic de drogues.

Nous croyons que nous devons agir contre les trafics à tous les échelons : des cages d'escalier aux grands réseaux internationaux. Nous allons donc combattre la drogue à toutes les échelles et nous doter de structures présentes et compétentes dans les territoires.

Nous pensons qu'il faut une réponse globale à ce problème de société. Par ce « plan stup », nous lions répression et lutte contre les addictions, fermeté et accompagnement.

Notre objectif est clair : améliorer la vie des Français et agir pour les délivrer des craintes, des incivilités, des menaces. Nous n'avons pas un instant à perdre, et l'Office anti-stupéfiants sera pleinement opérationnel dès le 1^{er} janvier 2020.

Nous sommes déterminés et nous voulons dire un message ferme aux trafiquants : la France ne sera pas leur terrain de jeu.



Nicole Belloubet,



Gérald Darmanin,



Christophe Castaner,



Laurent Nunez



La drogue : une urgence à agir

Une explosion du trafic en 50 ans

- En 1968, la police met en cause 283 personnes pour des affaires de stupéfiants.
- En 1996, elle en interpelle 46 000.
- Depuis 2013, le seuil des 200 000 est franchi.

La drogue, 1^{er} marché criminel du monde

- 426 à 652 milliards d'euros dans le monde.
- 3,2 milliards d'euros de revenu en France.
- 41 % des Français affirment avoir déjà consommé de la drogue : 1^{er} pays européen.

Les stupéfiants : au cœur de toutes les délinquances

- 80 % des règlements de comptes en France liés à la drogue.
- 3 milliards d'euros blanchis par an en France grâce aux trafics.
- Dégradations des conditions de vie, violences notamment dans les quartiers.

Un défi pour notre société

- Un désastre pour la santé publique : 168 000 décès directement causés par l'usage de la drogue chaque année dans le monde, problèmes d'addiction, dégradation de la santé physique et mentale.
- Une menace pour l'environnement : déforestation dans les pays producteurs, déchets chimiques dus aux cultures, épuisement des ressources (par ex. l'eau en Afghanistan).

Une action résolue des forces de l'ordre

- Doublement du nombre de trafics identifiés entre 2000 et 2017.
- Forte augmentation des saisies de cannabis, cocaïne et ecstasy en France (ex. entre 2010 et 2017, les saisies de cannabis ont augmenté de 343 %).

Face aux trafiquants et pour les Français : une réforme nécessaire

Une lutte devenue particulièrement complexe et dangereuse

Les réseaux du narco-banditisme utilisent toutes les nouvelles technologies et, de plus en plus, des méthodes violentes jusque-là réservées au grand banditisme ou au terrorisme (utilisation de moyens de géolocalisation, de vidéo et de sonorisation pour déjouer les surveillances de la police ou piéger une équipe concurrente, guetteurs dissimulés sur des points hauts et communiquant à distance, nouveaux lieux de stockage des stupéfiants en dehors des cités, utilisation d'armes de guerre pour sécuriser les lieux de vente ou procéder à des intimidations ainsi qu'à des règlements de comptes, vie en clandestinité de certains chefs de réseaux...).

De plus, les trafics sont de plus en plus difficiles à démanteler de haut en bas : car les activités sont maintenant compartimentées et certains utilisent le *dark net* et les cryptomonnaies pour ne pas être repérés.

➔ Nous devons établir une stratégie globale pour frapper à tous les niveaux, nous protéger et disposer de moyens accrus.

Une organisation de lutte contre les trafics sur le point de devenir obsolète

En 1953, à la fondation de l'office central de répression du trafic de stupéfiants (OCRTIS), on comptait environ 600 toxicomanes en France et le phénomène était très marginal en Europe.

En 66 ans, les textes régissant l'OCRTIS n'ont pas évolué alors que dans le même temps, les trafics se sont industrialisés et mondialisés.

➔ Nous devons moderniser notre organisation et l'adapter aux méthodes des trafiquants.

Une lutte qui manque de lisibilité et de coordination

La multiplicité des services impliqués, un partage insuffisant des informations et le travail parfois trop en silo des services peuvent nuire aujourd'hui à la qualité des enquêtes et à notre combat contre les trafics.

➔ Nous devons mettre en place une organisation plus efficace, au niveau central comme au niveau territorial, et mieux partager les renseignements entre services.





Le « plan stup' » : une réponse ambitieuse contre les trafics de drogue aujourd'hui

Le « plan stup' » est un ensemble de 55 mesures pour répondre à 6 objectifs :

- L'amélioration de la connaissance des trafics.
- L'intensification et la rationalisation des activités de terrain.
- L'accroissement de la lutte contre l'économie souterraine et les circuits de blanchiment du trafic de stupéfiants.
- Le renforcement de la saisie des avoirs criminels.
- Le développement de la coopération internationale.
- Le renforcement des capacités des services.

→ Un chef de file unique et identifié contre les trafics : l'OFAST

Sur le modèle de la DGSI, chef de file unique de la lutte anti-terroriste, le nouvel office anti-stupéfiant, l'OFAST, sera le chef de file de la lutte contre les trafics de drogues.

Succédant à l'OCRTIS, il animera, en lien avec l'autorité judiciaire, la politique interministérielle de lutte contre les trafics de stupéfiants grâce à une coordination du travail des services de police, de gendarmerie, des douanes, du ministère de la Justice, du secrétariat général de la mer, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère des Armées.



Le chef de service sera un haut responsable de la police nationale, secondé par un magistrat. Basé à Nanterre, l'office sera organisé en trois pôles dirigés par un policier, un gendarme et un douanier :

- Un pôle territorial et prévention chargé d'assurer le partage de l'information et du pilotage des enquêtes au niveau local, de la prévention et de la formation ;
- Un pôle opérationnel composé de 150 enquêteurs, policiers et gendarmes chargés de conduire les enquêtes de niveau national et international ;
- Un pôle chargé de l'analyse stratégique et des relations internationales chargé de la coopération internationale.

L'Office sera doté de 16 antennes territoriales.

→ Des renseignements mieux partagés, des renseignements de terrain : les cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS)

Depuis 2015, des expérimentations menées à Marseille pour décloisonner les renseignements et mieux les collecter ont été menées dans le cadre de cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants, les CROSS. Grâce à ce dispositif, le nombre de trafiquants écroués dans l'agglomération marseillaise a augmenté de 15 %.

Fort de ce succès, le Gouvernement a créé 28 CROSS dans les grandes aires urbaines. 3 cellules sont en cours d'installation.

Le déploiement du « plan stup' » obéit à trois impératifs :

- Rendre toutes les CROSS opérationnelles d'ici à fin 2019.
- Impliquer dans chaque CROSS des personnels de la gendarmerie et des douanes.
- Permettre à d'autres acteurs, comme la police municipale et les bailleurs sociaux, de partager leurs informations issues du terrain avec les CROSS.

Cette organisation permettra de mieux collecter, recouper et analyser les informations recueillies. Complètement ancrées localement, ces cellules permettent de connaître parfaitement le terrain et les enjeux associés à chaque territoire.

Sur la base de ce travail de renseignement, cette organisation permettra enfin, sous l'autorité des procureurs compétents, de définir collectivement des objectifs de démantèlement de réseaux répartis par services opérationnels.

→ Mieux anticiper et mieux sanctionner

Combattre les trafics, c'est d'abord être capable de les connaître et d'anticiper leurs évolutions. C'est la raison pour laquelle le plan stup' prévoit :

- l'établissement d'un état annuel de la menace ;
- la mise en place de nouveaux indicateurs pour connaître les usages des consommateurs, les méthodes des trafiquants et anticiper leurs évolutions.

Cet état de la menace sera complété par un plan de contrôle des flux sur tout le territoire et sur tous les modes de transport. Avec les remontées du terrain, ils permettront à nos services d'agir plus précisément et de mieux s'adapter aux stratégies des trafiquants.



Afin d'assécher les réseaux et de priver les trafiquants de leurs moyens, la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue sera également renforcée par un contrôle des commerces susceptibles d'y participer, sous l'égide des comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), et par l'intensification des saisies d'avoires criminels.

Enfin, la lutte contre les stupéfiants est indissociable de la coopération internationale. Les réseaux d'acheminement des stupéfiants vers l'Europe seront mieux connus et combattus. Le plan stup' prévoit donc un renforcement de nos partenariats avec nos voisins européens, Europol et Interpol, bien sûr, mais aussi avec les autorités des pays producteurs de stupéfiants ou servant de zone de rebond.

→ Une stratégie de prévention renforcée

La lutte contre les stupéfiants ne peut être emportée qu'avec l'aide de dispositifs de prévention particulièrement offensifs. Il est nécessaire de casser l'image « festive » ou « récréative » dont bénéficient certaines drogues et de faire prendre conscience des dangers qu'elles font courir.

Nous devons aussi combattre le mythe de l'argent facile et, avec les collectivités, proposer des alternatives aux « petites mains » du trafic qui s'engagent en réalité dans une spirale destructrice, entre assujettissement aux criminels et parcours judiciaire. C'est aussi le sens de l'action du Gouvernement en faveur d'une école de la bienveillance, pour une plus grande cohésion des territoires et contre la pauvreté.

En complément des actions prévues par le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, une vaste campagne nationale de prévention portant à la fois sur les risques sanitaires et sur les risques pénaux sera menée sur le modèle des campagnes de la sécurité routière.



Focus : Le plan stup' : du concret pour les Français

Depuis 18 mois, policiers et gendarmes mettent en place une nouvelle doctrine : la police de sécurité du quotidien (PSQ) avec comme but de s'adapter à chaque territoire, de lier contact avec les populations et de nouer des partenariats avec tous les acteurs de la sécurité.

Le plan stup' s'inscrit pleinement dans cette dynamique, grâce au renforcement des cellules de lutte contre les trafics, à la possibilité de faire contribuer les polices municipales et les bailleurs sociaux aux cellules de renseignement opérationnel comme pourvoyeurs d'informations, ou encore grâce à des enquêtes de satisfaction menées régulièrement auprès des élus et de la population.

La PSQ, c'est aussi démanteler les réseaux partout où ils gangrènent les territoires et polluent la vie des habitants. Par un meilleur partage de l'information, par la répartition des objectifs entre les services opérationnels, le plan stup' est un pilier majeur de la PSQ.

Mesure clé n° 1 : l'expérimentation d'une plateforme d'appel pour signaler les points de vente. Dédiée, anonyme et facile, cette plateforme permettra aux Français de signaler aux forces de l'ordre les points où agir, d'aider aux enquêtes et d'améliorer concrètement leur quotidien.

Mesure clé n° 2 : afin d'assurer la tranquillité des populations et de perturber les trafics, les délinquants seront éloignés de leurs territoires par l'utilisation des interdictions judiciaires, le recours aux expulsions locatives et aux reconduites à la frontière pour ceux qui seraient en situation irrégulière.





Focus : Notre action en outre-mer

Depuis près de six mois, douaniers, policiers, gendarmes et personnels de santé sont mobilisés dans le cadre d'un plan interministériel visant à renforcer les contrôles depuis la frontière avec le Suriname jusqu'en métropole pour interpellier les passeurs de cocaïne.

Du 1^{er} avril au 1^{er} août **751 kg** de cocaïne ont ainsi été saisis et **324 personnes** interpellées, soit respectivement une hausse de 53 % et 42 % par rapport à la même période en 2018.

Agir vite : le calendrier du plan stup'

Dernier trimestre 2019 : modifications législatives et réglementaires pour permettre la création de l'OFAST et la mise en œuvre des mesures du plan stup'

D'ici au 31 décembre 2019 : toutes les cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants installées et opérationnelles

1^{er} janvier 2020 : ouverture de l'OFAST.



LES 55 MESURES OPÉRATIONNELLES DU PLAN

OBJECTIF N° 1 : Amélioration de la connaissance des trafics ainsi que du pilotage stratégique au niveau national et à l'échelon territorial

Le succès du plan de lutte contre les stupéfiants repose sur l'effort qui sera consenti pour intensifier le travail de collecte du renseignement criminel, à tous les niveaux. Du dealer de quartier au narcotraffiquant, les acteurs de l'économie de la drogue jouent des difficultés des services à détenir le bon renseignement et la bonne information au moment voulu afin que l'autorité judiciaire puisse établir une stratégie d'enquête et porter un coup significatif à une filière.

Les mesures énoncées dans ce premier axe du plan visent à franchir plusieurs caps dans le recueil et le traitement de l'information.

Mesure 1 : La mission de recueil et de centralisation du renseignement criminel, à des fins de partage entre les services, figurera comme premier objectif des cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) qui seront implantées sur l'ensemble du territoire et qui constitueront les relais locaux de l'OFAST.

Mesure 2 : Une campagne de fiabilisation des informations contenues dans les logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie sera entreprise afin d'améliorer l'alimentation de la base statistique nationale OSIRIS (Outil et Système d'Informations Relatives aux Infractions à la législation sur les Stupéfiants).

Mesure 3 : Incarnation de son rôle de chef de file, un pouvoir de centralisation des informations recueillies sur les affaires réalisées par l'ensemble des unités en charge de la lutte antidrogues sera confié à l'OFAST ; en contrepartie, ce dernier s'engage à analyser et diffuser le renseignement vers l'ensemble des services partenaires et l'autorité judiciaire.

Mesure 4 : Afin d'enrichir mutuellement les analyses produites par les services, une coordination des structures d'analyse des différents ministères impliqués sera mise en place, dans la perspective de l'édition annuelle d'un état de la menace.



Mesure 5 : Une cartographie unifiée et partagée de tous les points de deal et des réseaux de distribution sur le territoire national sera constituée.

Mesure 6 : Parce qu'il est complexe de parvenir à juguler l'emprise des stupéfiants sur certains territoires, des études actualisées d'analyse de l'évolution de la consommation et de l'impact des trafics de stupéfiants sur le fonctionnement de la société seront engagées, en lien avec la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

Mesure 7 : Le pilotage stratégique au niveau national de la lutte contre les stupéfiants suppose un engagement direct des ministres concernés par la problématique ; un comité de pilotage interministériel associant les ministres en charge de l'intérieur, de la justice, de la santé, de la défense, des affaires européennes, des douanes, de l'outre-mer sera constitué et réuni une fois par an. Le secrétaire général à la mer, qui assure la coordination des services de l'Etat en mer, notamment pour le volet de lutte contre les trafics de stupéfiants en mer, sera associé à ce comité de pilotage.

Mesure 8 : Les équipes en charge de l'analyse des cybertrafics seront renforcées.

Mesure 9 : Développement des Cellules de Lutte Contre les Trafics (CLCT), co-présidées par les préfets et les procureurs de la République, mises en place dans le cadre de la Sécurité du Quotidien et qui s'intègrent dans la mise en œuvre de ce plan.

OBJECTIF N° 2 : intensification et rationalisation des activités opérationnelles

La lutte contre les stupéfiants souffre du morcellement des initiatives face à l'accroissement et la massification des flux. Pour donner aux services un surcroît d'efficacité, plusieurs mesures destinées à rendre plus fluide, mieux partagée et mieux concentrée l'action opérationnelle ont été décidées.

Mesure 10 : Un plan de contrôle des flux sur le territoire national sera établi à l'échelle de chaque zone de défense et de sécurité, sur tous les modes de transport, sur une base trimestrielle.

Mesure 11 : Les dotations en capteurs LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) seront augmentées.

Mesure 12 : La détection et le ciblage des conteneurs permettent d'obtenir des saisies de gros volumes, qui réduisent l'offre dans des proportions structurelles ; des objectifs quantitatifs et qualitatifs seront établis par l'OFAST sur une base annuelle.

Mesure 13 : Une réflexion sera engagée pour améliorer la surveillance du vecteur postal.

Mesure 14 : Les succès du dispositif de « pilotage renforcé de la lutte contre les stupéfiants » à Marseille et Lille notamment, plaident pour sa duplication dans l'ensemble des métropoles et l'intégration systématique des gendarmes et de la douane, en prenant appui sur les cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) qui seront multipliées afin de couvrir 100 % du territoire national.

Mesure 15 : Invitation des polices municipales, des bailleurs sociaux et des sociétés de transport urbain à participer au « pilotage renforcé » afin qu'ils apportent des renseignements sur les trafics.

Mesure 16 : Le deal de rue constitue un fléau pour un nombre croissant de territoires, tant en centre-ville que dans les quartiers périphériques ; afin d'associer la population à la détection et au démantèlement des points de vente, une plateforme de signalement sera expérimentée pour recueillir les informations utiles avant de les transmettre à la CROSS concernée.

Mesure 17 : Une liste nationale des « cibles d'intérêt prioritaire » sera établie afin de concentrer les investigations les plus lourdes sur elles.

Mesure 18 : Des opérations de dissuasion des clients à proximité des points de vente seront engagées par une présence policière accrue dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, en lien avec les municipalités concernées.

Mesure 19 : Un renforcement du contrôle des « growshops » et de la détection des cultures de cannabis en métropole et en outre-mer sera demandé aux services opérant dans les territoires les plus impactés.

Mesure 20 : Le « plan mules », tel qu'il a été décliné dans le protocole du 27 mars 2019, signé par la garde des sceaux, la ministre des outre-mer, la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, le directeur général de douanes et des droits indirects, qui met en place un plan de contrôle renforcé depuis la frontière avec le Surinam, jusqu'en métropole, sera reconduit et renforcé.

Mesure 21 : Alimentation exhaustive du FNOS (fichier national des objectifs sur les stupéfiants) par tous les services impliqués dans la conduite d'enquêtes judiciaires relatives à cette thématique.

Mesure 22 : Réinvestissement des quartiers concernés par le trafic de drogue après les opérations de démantèlement pour prévenir la réappropriation de l'espace public par les réseaux (*rationaliser l'emploi des forces mobiles – définition d'une stratégie de reconquête avec les différents départements ministériels et les municipalités*).



Mesure 23 : éloigner les délinquants de leurs territoires par l'utilisation des interdictions judiciaires et le recours aux expulsions locatives ainsi qu'aux reconduites à la frontière pour ceux qui seraient en situation irrégulière. Les mesures d'accompagnement permettant la mise en œuvre de l'éloignement des délinquants pourront au demeurant être soutenues par le FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) conformément au projet de stratégie nationale de prévention de la délinquance.

OBJECTIF N° 3 : accroître la lutte contre l'économie souterraine en neutralisant les circuits de blanchiment du trafic de stupéfiants

La lutte contre le trafic de stupéfiants est indissociable des efforts entrepris dans la lutte contre l'économie souterraine, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine déployés dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Les mesures suivantes correspondent à des démarches déjà mises en œuvre en partie, et qui s'intègrent dans ce plan.

Mesure 24 : Contrôle des commerces susceptibles de participer au blanchiment sous l'égide des comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF).

Mesure 25 : Recentrage des GIR en priorité sur la lutte contre l'économie souterraine ainsi que la saisie des avoirs criminels dans les affaires de trafic de stupéfiants.

Mesure 26 : Priorisation des actions visant à identifier et neutraliser les circuits de blanchiment.

Mesure 27 : Coordination des différents programmes internationaux de lutte contre le blanchiment lié aux trafics des stupéfiants.

Mesure 28 : Développement à l'international du réseau informel d'échanges d'informations « *police to police – (AMON) anti money laundering operational network* ».

OBJECTIF N° 4 : renforcer la saisie des avoirs criminels

Les réformes successives de notre dispositif de détection, d'identification, de saisie et de confiscation des avoirs criminels ont eu pour objectifs de développer et rendre efficace une approche patrimoniale de la sanction pénale, de faciliter et de mieux encadrer la saisie pénale pour garantir l'efficacité des confiscations et enfin d'optimiser la gestion des biens saisis ou confisqués.

Les mesures qui pourraient répondre à l'objectif d'amélioration des saisies des avoirs criminels pourraient être les suivantes :

Mesure 29 : Systématisation des enquêtes patrimoniales.

Mesure 30 : Augmentation de l'offre de formation en la matière.

Mesure 31 : renforcement des réseaux spécialisés en matière de détection des avoirs criminels.

Mesure 32 : Automatisation des remontées d'informations liées aux saisies des avoirs criminels.

Mesure 33 : Coordonner les différents programmes internationaux de lutte contre les avoirs criminels.

OBJECTIF N° 5 : initiatives de coopération internationale

L'internationalisation des trafics confère une importance majeure à la coopération. La France fait ainsi face à une intensification des sollicitations de nature opérationnelle et stratégique. Elle développe également des initiatives de coopération au plus près des zones de production et de transit des produits stupéfiants.

Les mesures suivantes correspondent aux priorités qui seront données aux acteurs de cette coopération internationale.

Mesure 34 : Renforcement de la coopération avec les pays producteurs de stupéfiants ou servant de zone de rebond.

Mesure 35 : Développement de l'échange de renseignements opérationnels avec les services de sécurité du Maroc, d'Espagne et des états de la zone caraïbe.

Mesure 36 : Dynamiser la coopération avec le BENELUX.

Mesure 37 : Mise en place d'une équipe dédiée européenne en République-Dominicaine.

Mesure 38 : Renforcement de la coopération stratégique et opérationnelle avec la Chine et l'Inde dans le domaine des drogues de synthèses et des NPS.

Mesure 39 : Mise en place d'un dispositif régional de coopération avec les Balkans.



Mesure 40 : Accroissement du recours aux outils internationaux de coopération.

Mesure 41 : Renforcement des échanges avec EUROPOL.

Mesure 42 : Maintien d'une présence forte et de l'influence française au sein des organisations internationales (Europol, etc.).

Mesure 43 : Positionnement du CECLAD-M (centre de coordination de la lutte anti-drogue en Méditerranée) auprès de ses partenaires européens et extra-européens autour de la Méditerranée.

Mesure 44 : Renforcement du réseau des officiers de liaison en Amérique du Sud et centrale.

Mesure 45 : Évaluation de l'action du centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) dans les Antilles et en Amérique latine.

Mesure 46 : Amélioration de la coopération internationale en matière de blanchiment et de saisie des avoirs criminels.

Mesure 47 : Renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière de blanchiment, notamment les pays du Maghreb et Dubaï.

Mesure 48 : Renforcement du réseau de coopération avec les pays destinataires des avoirs criminels et accompagnement de la mise en place d'une plateforme d'identification et de saisies des avoirs criminels au Maroc.

OBJECTIF N° 6 : renforcer les capacités des services et adapter les organisations

La mise en place d'un plan de lutte contre les stupéfiants ambitieux appelle des évolutions dans les organisations et l'attribution à titre prioritaire de moyens humains, techniques et budgétaires. Les mesures suivantes identifient les besoins immédiats dont les services devront assurer la couverture.

Mesure 49 : Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renforcement des services et unités chargés de la répression.

Mesure 50 : Augmentation de l'offre de formation dédiée à la lutte contre les stupéfiants.

Mesure 51 : Mise à disposition des services d'enquête de moyens d'interceptions des communications cryptées.

Mesure 52 : Accroissement des moyens budgétaires nécessaires pour acquérir les outils de pointe dans le cadre des techniques spéciales d'enquête.

Mesure 53 : Augmentation des budgets dédiés à la coopération internationale en matière de partenariat stratégique et opérationnel de lutte contre les stupéfiants et le blanchiment.

Mesure 54 : Renforcement des dispositifs de détection, d'interpellation, de traitement et de dissuasion dans les aéroports afin de lutter contre les réseaux de passeurs aériens.

Mesure 55 : Adaptation des moyens juridiques assortis à la lutte contre la criminalité organisée.